



Droit du travail

Par Ki69100

J'aurai aimé avoir une réponse par rapport à une question que je me posais. Actuellement en cdd à la cpam caisse d'assurance maladie du rhone depuis le 16 août donc période d'essai déjà terminée période d'essai de 13 jours. Étant enceinte de 4 mois j'aurai aimé savoir si je peux demander à faire du télétravail à mon employeur mais ke soucis c'est qu'il ne sont pas au courant de ma grossesse et j'ai peur qu'ils me virent pour ça est ce possible ? Que me conseillez vous? Sachant que je suis de bourg en bresse j'ai 2h de route par jour 1h aller 1 au retour. Que puis je faire en restant dans la légalité sans qu'il trouve une faille dans mes démarches ?